

# CERTIFICATION NF 536

## EPURATEURS D'AIR



EPURATEURS D'AIR

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

### Liste de prix 2017

en application du référentiel de certification NF 536

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

*Version du 03/07/2017*

### Tarif applicable et Conditions de facturation

## 1. TARIF APPLICABLE

### 1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	<b>FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)</b>	1 980
<b>INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION <sup>(1)</sup></b>		
711	- par gamme	1320
<b>AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION</b> (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant - frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 0)		
311 331	<u>Forfait Zone 1:</u> France métropolitaine, Benelux, Allemagne, Suisse, Liechtenstein, Italie, Espagne, Portugal	3 960€
311 332	<u>Forfait Zone 2:</u> Pays de l'UE non-cités en zone 1, Turquie, Norvège, Islande, Maroc, Tunisie, Algérie	4 620 €
311 333	<u>Forfait Zone 3 :</u> DOM-TOM et pays non cité en zones 1 et 2	5 280 €
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165 €
231	<b>PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)</b>	660 €
371	<b>VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES :</b> Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	660 €

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

**Taux horaire = 165 € HT**

211	ESSAIS D'ADMISSION	TARIF <sup>(3)</sup>	
		≤ 400 m <sup>3</sup> /h	> 400 m <sup>3</sup> /h
	<b>Débit maximum de fonctionnement</b>		
	Mesure à la vitesse maximale de fonctionnement : débit d'air brassé + puissance électrique absorbée + niveau de puissance acoustique + efficacité d'épuration vis-à-vis des		
	○ particules inertes	3 130 € HT	3 130 € HT
	○ COV <sup>(1)</sup>	7 320 € HT	11 250 € HT
	○ particules inertes + COV <sup>(1)</sup>	7 570 € HT	14 070 € HT
	○ particules inertes + micro-organismes + allergènes	10 000 € HT	12 750 € HT
	○ particules inertes + COV <sup>(1)</sup> + micro-organismes + allergènes	13 650 € HT	15 970 € HT
	Mesure supplémentaire <sup>(2)</sup> : débit d'air brassé + puissance électrique absorbée + niveau de puissance acoustique	200 € HT	750 € HT

(1) La mesure de l'efficacité d'épuration vis-à-vis des Composés Organiques Volatils (COV) est systématiquement accompagnée d'une recherche de produits générés. Dans certains cas particuliers la norme expérimentale XP-B44-013:2009 est utilisée conjointement avec la norme expérimentale de référence NF-B44-200:2016 (voir référentiel).

(2) Les mesures du débit d'air brassé, de la puissance électrique absorbée et du niveau de puissance acoustique sont effectuées pour 1, 2 ou 3 vitesses de référence selon le nombre de vitesses de fonctionnement de l'appareil (voir référentiel).

(3) Pour des épurateurs dont les dimensions n'excèdent pas 95 x 44 x 40 cm (Hauteur x Largeur x Profondeur). Dans le cas contraire, tarifs sur demande.

## 1.2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	<b>FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE</b>	660 €
614	<b>FRAIS VARIABLES DE REDEVANCE ANNUELLE</b> Par gamme : ≤ 4 modèles ≥ 5 modèles Par usine/site de production	400 € 600 € 600 €
417	<b>INSTRUCTION DU DOSSIER D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE</b> <sup>(1)</sup>	990 €
417	<b>INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION</b> <sup>(1)</sup>	660 €
417	<b>INSTRUCTION DU DOSSIER DE MAINTIEN</b> <sup>(1)</sup>	660 €
312	<b>AUDIT D'UN SITE DE PRODUCTION</b> (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant - frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.3)	
312	<u>Forfait Zone 1:</u> + France métropolitaine, Benelux, Allemagne, Suisse, Liechtenstein, Italie, 331 Espagne, Portugal ➤ site de production présentant un certificat ISO 9001 valide (1 jour d'audit) ➤ site de production sans certificat ISO 9001 (1,5 jour d'audit)	3 300 € 3 960 €
312	<u>Forfait Zone 2 :</u> + Pays de l'UE non-cités en zone 1, Turquie, Norvège, Islande, Maroc, Tunisie, 332 Algérie ➤ site de production présentant un certificat ISO 9001 valide (1 jour d'audit) ➤ site de production sans certificat ISO 9001 (1,5 jour d'audit)	3 960 € 4 620 €
312	<u>Forfait Zone 3 :</u> + DOM-TOM et pays non cité en zones 1 et 2 333 ➤ site de production présentant un certificat ISO 9001 valide (1 jour d'audit) ➤ site de production sans certificat ISO 9001 (1,5 jour d'audit)	4 620 € 5 280 €
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165 €
231	<b>PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit)</b>	660 €
371	<b>VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES :</b> Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	660 €

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

**Taux horaire = 165 € HT**

211	<b>ESSAIS DE SURVEILLANCE</b>
	Les essais de suivi sont réalisés en accord avec le paragraphe 4.1.1 du référentiel NF 536 et sur la base des tarifs des essais d'admission (§1.1)

### 1.3. FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Les frais de séjour et de déplacement sont facturés sur la base de leur coût réel avec des frais de service de 11%

Toute annulation tardive d'un audit, dont la date a été retenue en accord entre EUROVENT CERTITA CERTIFICATION et l'entreprise auditée, fait l'objet de frais d'annulation comme suit :

- Annulation de 16 jours à 11 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- Annulation de 10 jours à 6 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- Annulation de 5 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit

En outre, la part non-remboursable des frais engagés pour les prestations de déplacement et de séjour sera retenue et majorée des frais de service applicables.

Une Remise de 20% non cumulable/par titulaire/programme est appliquée dès lors qu'il est au moins concerné par un des cas suivants :

- Un même site de fabrication ayant plusieurs titulaires
- Un même site de fabrication pour plusieurs programmes
- Un audit réalisé dans le cadre d'un regroupement géographique de plusieurs sites de fabrication.

### 2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées en partie 4 du Référentiel Général de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION.

Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures.

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Si vous désirez une copie papier de la facture, n'hésitez pas à nous la demander, nous vous la transmettrons le plus rapidement possible.

### PAIEMENT DES FACTURES



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire

**EUROVENT CERTITA CERTIFICATION**

Domiciliation

**SG PARIS BOURSE ENTR (00059)  
134 RUE REAUMUR  
75002 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03020	00020682179	43

IBAN : **FR76 3000 3030 2000 0206 8217 943**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**